
MÉMOIRE**PRÉSENTÉ AU****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT****PAR****LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**
1000, boul. Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8
(819) 294-6656**POUR*****LE PROJET DE MODIFICATION DES AIRES DE STOCKAGE DES
DÉCHETS RADIOACTIFS ET RÉFECTION DE LA CENTRALE
NUCLÉAIRE GENTILLY-2******BÉCANCOUR***
1^{er} DÉCEMBRE 2004***4 PAGES (incluant celle-ci)***

Le projet

Modification des aires de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.

Mémoire soumis par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans la ville de Bécancour.

Avec près de 7 000 hectares de terrains sans dénivellation et à grande capacité portante, le Parc industriel et portuaire de Bécancour est un des plus grands parcs industriels au Canada. Son positionnement géographique stratégique donne accès à un bassin de plus de 100 millions de consommateurs dans un rayon d'à peine 1 000 Km. C'est près du quart de la population nord-américaine concentrée dans la zone la plus fortement industrialisée du continent.

Intérêt porté au projet

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour est reconnu comme étant l'un des endroits où l'alimentation électrique est des plus fiables au Québec. En effet, le Parc industriel s'alimente de trois sources hydroélectriques différentes, soit Churchill Falls, Baie James et le réseau de la rivière St-Maurice. De plus, à la limite nord-est du Parc industriel, on retrouve la centrale nucléaire Gentilly-2, secondée par une centrale d'appoint à turbines à gaz.

Ces avantages distinctifs qui assurent un approvisionnement énergétique fiable à un prix concurrentiel sont très importants pour assurer le développement futur du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Même si l'électricité générée par Gentilly-2 ne dessert par directement le Parc industriel, la proximité de la centrale rassure les industries quant à la stabilité de l'alimentation de leur usine en cas de pannes électriques. Ainsi, la fermeture de la centrale nucléaire signifierait la perte de cet avantage distinctif.

La présence de Gentilly-2 profite à toutes les entreprises du Parc industriel et à toutes les grandes entreprises de la région en favorisant l'établissement et le maintien de fournisseurs et entreprises de services de haute qualité. En effet, ces fournisseurs doivent se plier à des mesures très élevées de qualité pour faire affaire avec Gentilly-2. La main-d'œuvre régionale est adaptée aux besoins de l'industrie et est hautement qualifiée.

Les retombées économiques de la centrale de Gentilly sont très importantes pour toute la région. L'étude sur l' « Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2 » publiée en octobre dernier démontre que le total des dépenses d'exploitation et d'investissement récurrentes se chiffrent à 173 M\$ en 2003, et que les coûts liés à la main-d'œuvre représentent un peu moins de la moitié de ces dépenses.

Acceptabilité du projet

La réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2, exploitée depuis 1983, prolongera son exploitation jusqu'à l'année 2035, ce qui maintiendra pour le Parc industriel et portuaire de Bécancour un avantage non négligeable au niveau de la fiabilité d'approvisionnement en électricité.

Les unités de stockage proposées seront construites à proximité de la centrale nucléaire, ce qui en facilitera la surveillance et l'inspection. Le module CANSTOR utilisé et préconisé pour le stockage du combustible irradié est conçu pour demeurer sécuritaire pendant toute sa durée de vie utile.

Selon l'évaluation faite dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, aucune exposition radiologique mesurable n'est appréhendée pour les travailleurs du Parc industriel ni pour la population locale pendant la construction. Il est également indiqué qu'en raison des différentes mesures d'atténuation proposées, aucun impact d'importance majeure ou significative n'est prévu sur les composantes valorisées de l'écosystème (CVE).

À la lecture du document et suite aux nombreuses rencontres d'information et aux audiences publiques, nous sommes d'avis que le projet tel que proposé par le promoteur aura un impact qualifié de mineur sur le bien-être de la population environnante.

En considérant que la gestion à long terme des déchets radioactifs et du combustible irradié est exclue de la portée du projet, nous croyons que l'option proposée est la solution ayant le moins d'impacts négatifs sur le milieu. En effet, le site retenu pour la construction de l'installation de stockage de déchets radioactifs solides est localisé sur un terrain à vocation industrielle protégé contre les inondations, à proximité de la centrale nucléaire elle-même, ce qui facilite la surveillance, l'inspection et réduit la distance de transfert des déchets.

De plus, les retombées économiques régionales sont très importantes, soit environ 136 M\$ par année pour ce projet seulement et fera en sorte de créer ou de maintenir en emplois l'équivalent de plus de 800 années-personnes.

Recommandation

La centrale nucléaire Gentilly-2 assure aux industries du Parc industriel une fiabilité et une stabilité d'alimentation électrique.

En considérant que le développement futur du Parc industriel et portuaire de Bécancour est intimement lié à l'apport d'énergies à des prix très concurrentiels, nous souhaitons fortement que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement émette une recommandation favorable au ministre de l'Environnement pour la réalisation de ce projet.

Serge Girard, ing.
Président-directeur général par intérim

SG/mb

2004.12.01

(j:\3\04\05120_memoire_bape)